

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

**DELIBERATION N°CD2024-
04/1/30
DOSSIER N°6276**

**CONVENTION PRESTATION DE SERVICE AVEC LE
CONSERVATOIRE EMILE GOUE - AVENANT N° 2**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Renée NICOUX à Patrice FILLOUX
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

Absent(s) - excusé(s) :

Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

**OBJET : CONVENTION PRESTATION DE SERVICE AVEC LE
CONSERVATOIRE EMILE GOUE - AVENANT N° 2**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,*

VU la délibération n° CP2021-05/1/8 validant l'avenant n° de la convention
VU le rapport CD2024-04/1/30 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant n°2, de la convention de prestation de service auprès du Conservatoire Emile GOUE relatif à la gestion par un agent du Conseil départemental des missions de gestion administrative des agents ainsi que la gestion financière, budgétaire et comptable.

Le coût chargé de l'agent en charge d'assurer la gestion administrative des personnels ainsi que la gestion financière, budgétaire et comptable du Syndicat mixte, pris en compte à hauteur d'un plein temps, sera facturé chaque année dans le courant du mois de janvier qui suit l'exercice considéré.

L'avenant n°2 est joint à la présente délibération.

Ne prennent pas part au vote :

M. Laurent DAULNY, Mme Hélène PILAT, Mme Marie-Christine BUNLON, Mme Catherine DEFEMME, M. Bertrand LABAR, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Armelle MARTIN, M. Jean-Luc LEGER, Elus Membres à l'Assemblée Générale du Conservatoire E. Goué

Adopté : 19 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET